

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
09/02/2018

Dossier complet le :
09/02/2018

N° d'enregistrement :
F2018-

1. Intitulé du projet

Prolongement de la rue Paul Bourson à STRASBOURG - Neuhof

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EUROMETROPOLE de STRASBOURG

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Robert HERRMANN - Président de l'Eurométropole

RCS / SIRET

2 4 6 7 0 0 4 8 8 0 0 0 1 7

Forme juridique Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N° 6 a).	Construction d'une route d'une longueur de 275m à Strasbourg - Neuhof, classée dans le domaine public routier de l'Eurométropole. (Cf. Annexe 2).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une nouvelle voirie dans le prolongement de la rue Paul Bourson avec un bouclage sur le Chemin du Schulzenfeld (Cf. Annexes 3 et 4), comprenant une chaussée en double de sens de circulation, des places longitudinales de stationnement, des trottoirs, un dispositif d'éclairage public et des plantations d'arbres d'alignement.

Il s'inscrit dans un programme d'urbanisation du secteur qui comprend deux projets distincts, l'un de construction de logements et l'autre d'aménagement de voirie (Cf. Annexe 5).

L'ensemble des espaces à aménager se situe sur des emprises foncières de l'Eurométropole.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement projeté en prolongation de la rue Paul Bourson vise à créer une voirie de desserte et à viabiliser les logements, en accompagnement du programme immobilier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La libération de l'emprise impliquera la dépose d'un alignement de clôtures, la suppression de quelques arbres isolés (une dizaine de sujets) et l'apport de remblais qui viendront combler les dépressions du sol entre le stade Michel Walter et le Chemin du Schulzenfeld.

La phase préparatoire, prévue en 2019, consistera à décapier la terre végétale présente sur l'ensemble du site à aménager pour réaliser une plateforme d'assise destinée d'une part à la circulation des engins de chantier, d'autre part à la construction des logements et à l'installation d'un réseau d'adduction d'eau potable sous la future chaussée.

La réalisation du programme immobilier est envisagée en 2020.

Les travaux d'aménagement de la nouvelle voirie seront calés dans la phase finale des constructions. Ils comprendront la réalisation :

- de l'infrastructure.
- du dispositif d'assainissement pluvial et du réseau d'éclairage public.
- des bordures, caniveaux et revêtements de surface.
- des espaces végétalisés et arborés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement projeté sera mis en service à l'horizon fin 2020. Il sera essentiellement exploité par les résidents des îlots immobiliers nouvellement construits, quelque soit le type de déplacements (motorisés, à vélo ou à pieds). La présence des jardins familiaux du Neufeld et du stade Michel Walter à proximité, entraînera des flux supplémentaires limités et occasionnels selon les manifestations sportives organisées.

La nouvelle rue sera intégrée dans le domaine public de l'Eurométropole et entretenue par ses services (propreté et collecte, voirie et réseaux divers, espaces verts).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure administrative n'est requise pour le projet de voirie.

Les programmes immobiliers seront soumis à l'établissement de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale de la voirie projetée :	275 m
Largeur de la voirie projetée : - prolongement rectiligne de la rue Paul Bourson - bouclage sur le Chemin du Schulzenfeld	12m de large sur 152m de long 10m de large sur 123m de long
Superficie globale aménagée, intégrant le programme immobilier à court terme :	9300 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Strasbourg, quartier du Neuhof

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 7° 46' 27" 85E Lat. 48° 32' 27" 73N

Point d'arrivée :

Long. 7° 46' 31" 13E Lat. 48° 32' 21" 07N

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité Nord de l'espace à aménager se situe sur une ancienne décharge. Le diagnostic des sols (Cf. Extraits en Annexe 6) réalisé révèle des dépassements ponctuels du fond géochimique du territoire de l'Eurométropole, pour les composés de la famille des hydrocarbures, des métaux lourds et HAP, sans concentration supérieure aux critères d'acceptation en ISDI. L'état environnemental du site est compatible avec le futur projet, sous réserve de la mise en oeuvre de mesures simples de gestion.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opportunité d'infiltrer les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées sera étudiée dans le cadre des études de conception. Quelque soit le dispositif retenu de gestion des eaux de pluie, leur impact sur les masses d'eau souterraines sera très limité.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de matériaux de remblais sera nécessaire pour mettre les différents projets sur un même niveau en comblant les dépressions du terrain compris entre le stade Michel Walter et le Chemin du Schulzenfeld. L'infrastructure de la voirie sera réalisée avec des matériaux propres d'apport.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des circulations d'engins de chantier en phase travaux, puis des déplacements en véhicules et des modes doux à la mise en service. Ces déplacements seront limités à la desserte des logements à proximité, éventuellement à l'accès aux jardins familiaux du Neufeld et au stade Michel Walter, ainsi qu'aux interventions d'entretien.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La mise en service de la voirie générera du bruit supplémentaire lié à son exploitation. Les émissions de bruit seront toutefois limitées puisque le tracé de la rue, en forme de boucle, n'est propice à aucune circulation de report ou de shunt, l'ensemble de la zone est par ailleurs réglementée à 30 km/h.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune vibration autre que celles générées par les engins de chantier, notamment pour le compactage des matériaux d'infrastructure.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'installation d'un nouveau réseau d'éclairage public le long de la voirie produira des émissions lumineuses. Les équipements seront issus des nouvelles technologies et seront orientés pour éclairer les zones de circulation.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement générera un trafic routier supplémentaire qui sera à l'origine d'émissions de gaz et de particules. Ces déplacements seront limités à la desserte des logements à proximité, éventuellement à l'accès aux jardins familiaux du Neufeld et au stade Michel Walter, ainsi qu'aux interventions d'entretien. La géométrie du projet et la vitesse de circulation réduite participeront à limiter les impacts des rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opportunité d'infiltrer les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées sera étudiée dans le cadre des études de conception.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Outre l'aménagement de la prolongation de la rue Paul Bourson, il s'agira également de construire environ 40 logements (S. plancher : 2930 m² ; S. parcelle : 0,62 ha), sous forme d'îlots collectifs (R+1 et R+2) comprenant des espaces extérieurs végétalisés, des places de parking et leurs voies de desserte interne.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'aménagement nécessitera l'apport de remblais sur des hauteurs assez importantes par endroit (1.5 à 2.5m). De ce fait, les travaux réduiront les impacts sur les ressources souterraines et pourraient favoriser les espaces d'infiltration des eaux superficiels.

Les déplacements seront limités à la desserte des riverains, la vitesse de circulation réduite à 30 km/h et la configuration géométrique de la rue limiteront les nuisances liées au trafic des véhicules et à la pollution de l'air.

Le projet prévoit également la plantation d'arbres d'alignement, pour compenser la suppression des quelques sujets existants et garantir la présence d'un réservoir arboré favorable au développement de la faune.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments figurant ci-dessus, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Il est localisé sur un site sans enjeux environnementaux,
- Ces impacts sur les ressources naturelles sont insignifiants,
- Les éléments constituant le milieu naturel sont préservés ou compensés,
- Ces incidences sur les émissions de bruit, de lumière et sur les rejets dans l'air sont très limitées puisque la voirie n'a vocation qu'à desservir 40 logements, dans une configuration géométrique induisant une circulation et une vitesse apaisées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 2 : Plan de situation 1/25000e Annexe 3 : Emprise du projet 1/5000e Annexe 4 : Reportage photographique Annexe 5 : Programme d'urbanisation 1/1000e Annexe 6 : Extrait du diagnostic des sols EnvirEauSol de juin 2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Strasbourg**

le,

08 FEV. 2018

Signature


Pierre LAPLANE
Directeur Général des Services